

## Une étrange invitation

Vers la mi-novembre 2006 je recevais une « invitation » signée du brigadier-major Samoyault pour me rendre au commissariat de police. Je ne pouvais pas, bien entendu, refuser une telle chose.

C'était la toute première fois que j'avais affaire à la police en laquelle je n'avais aucune raison de ne pas avoir confiance.

L'invitation était au petit matin, à 8 h 30 précises le 23 novembre 2006.

C'était la première fois que je rentrais dans ce blockhaus devant lequel je passais tous les matins et tous les soirs, depuis de nombreuses années, en allant où revenant de mon travail.

Ponctuel au travail, j'étais ponctuel au rendez-vous.

Peu après mon arrivée un appel priait l'accueil de bien vouloir me faire patienter encore un quart d'heure.

Le ci-devant Samoyault me recevait peu après 8 h 45.

Le brigadier-major Samoyault, enquêteur de police en l'occurrence, me demandait si j'avais un abonnement Internet à une adresse IP qu'il m'indiquait.

Immédiatement je sentais que la suite de notre entretien allait être inattendue.

Je lui répondais que je ne pouvais pas connaître l'adresse qui était la mienne mais que c'était probable, si mon fournisseur d'accès Internet le leur avait fournie.

Il m'informait alors que le 7 juin 2006 j'avais été identifié par le pôle de cybercriminalité de Rosny comme « étant le diffuseur français » d'une image pornographique d'un mineur, autant dire une image pédopornographique.

L'accusation du cyber-gendarme était précise : « *diffusion de l'image ou de la représentation d'un mineur lorsque celle-ci représente un caractère pornographique, à destination d'un public non déterminé d'un réseau de télécommunications* ».

Samoyault prononçait ça avec un certain détachement. Peine prévue, deux ans de prison, ajoutait-il.

À ce moment précis je me demandais vraiment ce qui m'arrivait.

Je lui répondais tout d'abord que je n'avais aucun intérêt dans ce genre de photos, puis, que ce jour-là, j'avais vu passer une image pédopornographique sur mon ordinateur alors que je téléchargeais des photos sur l'Internet. J'en étais d'autant plus certain que cette photo m'avait marquée à plus d'un titre. Non seulement elle était caractéristique, à cause du sujet, mais surtout à cause de son nom que je découvrais après coup, à la fois, explicite, presque obscène, mais aussi ridicule pour l'informaticien que j'étais. Le tout en faisait presque une plaisanterie de mauvais goût si son contenu réel n'avait été si déplacé.

J'avais vu passer cette image et je l'avais immédiatement détruite.

Je lui précisais même que lorsque j'avais capté cette image j'étais sur un logiciel de téléchargement qui se nomme eMule, c'est-à-dire un logiciel *peer to peer*, « pair à pair » ou encore « point à point » en français.

Je m'en souvenais d'autant mieux que je venais juste d'installer ce logiciel suite à la fermeture du réseau kaza que j'utilisais parfois auparavant, alors qu'au même moment je changeais de fournisseur d'accès Internet.

Je suivais ainsi de près l'évolution chaotique de la licence globale et des autres solutions « gratuites » ou « payantes » abordables qui cesseraient de faire de 50 % des internautes des délinquants malgré eux.

Dans une telle situation savoir qui diffuse quoi est particulièrement difficile à identifier. Tout le monde partage la fameuse photo sur le réseau en même temps.

Je n'avais cependant aucun doute.

Je n'avais rien diffusé.

Le PV de Rosny-sous-Bois que me montrait Samoyault était cependant sans ambiguïté.

En reprenant un peu mes esprits, alors qu'il continuait à parler, j'avais malgré tout un premier doute. Pourquoi les responsables du fort de Rosny expliquaient-ils en long, en large et en travers, à la radio comme à la télévision, toutes les précautions qu'ils prenaient au quotidien pour vérifier qu'un possible cybercriminel était vraiment un cybercriminel avant de lancer une procédure comme celle-ci ? Ils disaient conduire une enquête sur les pratiques de la personne, en deux mots exercer une certaine surveillance.

Comment se faisait-il ainsi que moi, pour une simple et éventuelle photo, je me trouvais ce matin de novembre 2006 face au brigadier-major Samoyault ?

Il me parlait d'une seule photo et de rien d'autre !

Je n'avais aucune réponse à ces deux questions mais un doute germait dans mon esprit alors que le brigadier-major préparait son rapport avec toute l'application d'un écolier consciencieux.

En cette matinée du 23 novembre 2006 je reconnaissais donc avoir « capté » cette image et j'indiquais l'avoir détruite immédiatement malgré le fait que le brigadier-major insistait une nouvelle fois en me demandant si je l'avais diffusée.

Capté a la signification précise de ce qui s'était produit et de ce que je voulais dire. Capter signifie avoir reçu involontairement, passivement même. C'était bien là ce qui m'était arrivé.

À la fin de cet entretien, vers 9 h 45, mon hôte m'indiquait que nous devions nous rendre chez moi pour une perquisition.

Sans broncher la Brigadière Bourgueil se joignait au cortège pour ce rapide déplacement, mon logement se trouvant à proximité du commissariat.

Ayant informé Samoyault que mon ordinateur était démonté je n'avais aucune crainte sur ce qu'il y avait dedans au temps zéro de son enquête.

Après une rapide visite des lieux il saisissait mes trois disques durs.

Il me demandait si je n'avais aucune documentation pédopornographique à lui confier.

Je lui indiquais que non et lui montrait les cascades de DVD et de CD qui s'entassaient soit sur mes deux lecteurs/graveurs de salon soit dans ma bibliothèque, près de l'ordinateur.

Je lui proposais de vérifier s'il le souhaitait.

Cette perquisition ne permettait pas au valeureux brigadier-major de découvrir des traces ou des objets pouvant orienter son enquête.

En honnête homme qu'il semblait être ce jour-là il en faisait état en ces termes dans son PV.

De retour au Blockhaus Samoyault enregistrait les scellés de mes disques.

Il m'invitait à suivre l'ouverture de ceux-ci lors du passage d'un technicien spécialisé programmé pour le 21 décembre selon ses dires.

J'acceptais immédiatement, précisant que je serais justement en congé ce jour-là.

Un peu plus tard, après avoir parlé avec le Parquet et m'avoir réinterrogé au sujet de la diffusion, il me faisait une nouvelle fois cette invitation.

Pour finir, juste avant de me libérer, il me refaisait une troisième fois cette invitation à laquelle je répondais par « *je me tiens à la disposition de la justice* ».

Il notait ma réponse dans le troisième et dernier PV qui consignait mes dires du jour, comme bon agent de l'administration publique.

En le quittant je lui faisais part de mon angoisse face à l'enquête en cours.

Il me répondait quelque peu malicieusement aussitôt : « *Mais monsieur, que trouverons nous, ou risquons nous de trouver ?* »

Je lui répondais du tac au tac en décrivant mes disques rapidement, volume par volume, de mémoire :

- *volume system, Windows XP « rien à trouver »...*
- *volume logiciel, ma collection de célébrités alors « sauf accident !?! »...*
- *volume gravure, mes fichiers triés, pour la plus part renommés et prêts à être gravés « impossible ! »...*
- *volume tel, mes derniers téléchargements et comme le risque zéro n'existe pas, que cela faisait trois ou quatre jours que je n'y jetais qu'un œil rapide surtout dans les dernières heures avant la saisie. Alors ? « pourquoi pas mais bon »...*

*– volume vrac, normalement tous les fichiers sont vus, mais je n'étais pas à l'abri d'un déplacement hasardeux, d'une crasse virale, d'une archive sale, du fichier qui en cache un autre, et vu le nombre... « je suis certain qu'il y a un risque mais je n'ai jamais voulu télécharger ce type de fichiers ».*

Après mon départ j'avais le sentiment d'une très mauvaise blague.

J'avais le sentiment que ce brigadier-major, peut-être lui aussi « professionnel » de l'informatique, comprenait ce que je lui disais. Il semblait comprendre ce qu'était un réseau « peer to peer ». Il me paraissait comprendre comment j'avais pu capter une telle image alors que je téléchargeais sur le Net. Pas plus que quiconque d'autre je ne pouvais garantir connaître chaque octet de mes trois disques durs.

En bon praticien de l'informatique, je pouvais prétendre savoir ce qu'il y avait dans cette mémoire.

Pour moi, il n'y avait rien de répréhensible.

Un peu libéré de cette pression du moment je me demandais enfin pourquoi tout cela brusquement s'accélérait, en novembre 2006, alors que l'alerte de Rosny datait du 7 juin 2006.

Si j'avais été un dangereux prédateur la police aurait dû opérer en urgence, en flagrance ; six mois avant de se remuer les fesses !

À moins que j'ai été « fliqué » sans que vraiment je ne m'en aperçoive !

Il est vrai que je n'avais jamais rencontré le brigadier-major aussi fréquemment dans les rues de la ville que depuis cette première rencontre de novembre.

Force est de reconnaître que quand on ne connaît pas on ne reconnaît pas !

J'étais serein, mais tout de même, mois après mois commençait pour moi une période de doute largement entretenue par « le secret » de l'enquête.

Les mois passaient et je n'avais plus aucune nouvelle, plus de Rosny, plus de brigadier-major, plus d'ordinateur, plus rien.

Je me trouvais extrêmement seul, profondément seul, désespérément seul.

Comment parler de cette affaire à mes proches, voire même à ma famille, sans prendre le risque d'être condamné sans aucun jugement ?

Je décidais rapidement de saisir à mes frais l'accompagnement d'un psychiatre pour m'aider à passer cette épreuve.

Huit mois plus tard, huit long mois plus tard, c'était le retour de Samoyault, le retour du brigadier-major.

J'étais de nouveau « invité » dans son bureau, le 9 juillet 2007, huit mois après un long silence.

C'était une invitation d'autant plus cavalière que déposée dans ma boîte aux lettres, en période estivale, le jeudi 5 pour le lundi 9.

Je la faisais déplacer au 12.

Quelle urgence y avait-il vraiment après tant de mois de silence ?

Qu'avait-il trouvé de si grave pour faire preuve d'une telle précipitation ?

## **Criminel en quelques questions !**

Avec les mois qui avaient passés plus lentement que jamais j'oscillais entre le doute et la certitude.

Le doute que malgré ma vigilance j'ai pu recueillir des photos interdites sur mes disques durs.

La certitude que je n'avais rien commis de répréhensible car d'une part je n'avais aucun intérêt dans ce genre de photos et d'autre part je connaissais suffisamment bien mes disques durs.

La seule certitude que j'avais c'était que je n'avais jamais fait collection de ce genre de photo.

Pour me rassurer j'avais surfé de nouveau sur le Net pour y trouver la « jurisprudence » en la matière. Dans tous les cas on faisait état de plusieurs dizaines de milliers de photos « interdites » voire jusqu'à deux cent mille.

J'étais rassuré car s'il y en avait quelques-unes par hasard c'était tout au plus une dizaine que je n'aurais pas vues. Ce ne pouvait être que de l'ordre de l'infime qui se serait glissé sur mes disques durs lors d'un de mes téléchargements.

C'est dans cet état d'esprit là que je recevais cette nouvelle invitation et que j'obtenais l'accord pour m'y rendre le 12 juillet 2007, plus de huit mois après la saisie de mes disques durs à mon domicile.

Je débarquais de nouveau au blockhaus, toujours à l'heure, pressé par le stress, trop tôt le matin.

Un homme du rang m'annonçait puis m'indiquait que je devais attendre sur un banc, dans le couloir.

Le brigadier-major n'était pas disponible.

Je prenais place.

Après une bonne d'une demi-heure j'étais tiré d'une semi torpeur par un éclat de voix peu chaleureux : le téléphone venait de sonner à l'accueil.

Le gardien de la paix s'empressait de répondre à haute voix : « *Mais il est là depuis près de vingt minutes et comme il avait rendez-vous à moins le quart je ne pensais pas devoir le faire monter alors qu'il n'est pas encore la demi !* »

C'est avec cette annonce en fanfare que je rentrais dans le bureau ou se trouvait l'homme qui avait sermonné le policier de l'accueil au téléphone : Samoyault en personne !

Ce n'était pas un homme très sûr de lui que j'avais en face de moi.

Était-ce un jeu où était-ce un fait ?

Je n'en avais aucune idée.

Il m'informait que mes trois disques durs avaient été analysés par un expert de la gendarmerie qui avait remis son rapport d'enquête.

Au détour de cette déclaration je me disais que malgré son offre répétée et mon accord je n'avais pas été « invité » au bris des scellés !

Il procédait à la lecture de l'introduction de celui-ci comme pour se rassurer, voire pour se mettre lui-même en condition.

Il tenait le rapport d'une façon qui ne me permettait pas de voir quoi que ce soit, si ce n'est ce qu'il souhaitait me montrer pendant l'audition.

Il me précisait que le premier disque ne contenait rien de répréhensible.

Je pensais qu'il ne pouvait pas en être autrement.

Comme pour voir ma réaction il marquait un temps d'arrêt avant de déclarer que, par contre, le second disque contenait « *144 fichiers qui ressortaient comme positifs et pourraient correspondre à des images pédopornographiques, selon l'expert* ».

Là, je marquais le coup.

144 fichiers, comment était-ce possible ?

Après quelques secondes ma nature d'informaticien prenait le dessus. 144 fichiers, pourquoi pas, mais pourquoi « *qui pourraient être* » ?

Des fichiers sont suspects où ne sont pas suspects !

Qu'est-ce qu'il veut dire Samoyault me demandais-je ?



Il poursuivait lentement la lecture du document.

Il en arrivait aux résultats d'une recherche effectuée par l'expert de la gendarmerie sur les termes « pedo » et « pthc », termes dont j'ignorais jusqu'à ce jour l'existence et surtout le sens.

Toujours sur le deuxième disque, me disait-il, l'expert avait trouvé « 21 fichiers du premier groupe et 36 du second groupe », sans que je sache si ceux-ci étaient distincts ou non des 144 ou même si les 21 l'étaient des 36.

Je lui répondais immédiatement que c'étaient là des images qui étaient certainement passées par mégarde et que de toute évidence il s'agissait de photographies que je n'avais pas vues.

Je pensais que tout de même, sans savoir ce que signifiaient ces termes, le contenu de la photo m'aurait alerté.

Un accident ou même dix oui... mais 144 ?

144 qui pourraient être !

Qui pourraient être quoi ?

J'avais hâte d'en voir plus.

Samoyault poursuivait son monologue de fonctionnaire de police, imperturbable.

À distance respectable il orientait vers mon regard une liasse de feuilles sur lesquelles des photos en noir et blanc étaient imprimées, 4 par page.

Page une, une photo naturiste et trois dos.

Il commentait au fur et à mesure de ses découvertes : « *Là on voit une jeune fille nue, elle est assise, elle sur le sable, nue. Une femme, sa mère peut-être, à côté d'elle. On voit trois photos d'une jeune fille, de dos, on ne peut pas dire son âge, mais elle est nue, dans une position... Elle est d'un âge incertain et de dos on ne peut pas dire si elle est mineure mais... c'est une jeune fille...* »

Il continuait page deux : « *Une photo pédopornographique et trois dos, on voit la photo d'un jeune garçon qui suce le sein d'une femme, il est très jeune, c'est une image particulièrement choquante... Ce jeune garçon... Et de nouveaux trois dos de cette jeune fille dont on ne peut pas dire l'âge...* »

Page trois, quatre dos.